



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 6 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (Procuration à Florent SERRETTE), Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

1. Bâtiments, patrimoine communal

Ancienne gare

- Suivi des travaux : Les travaux ont débuté le 10 octobre 2017. Les démolitions sont terminées et la maçonnerie est en cours. Quelques travaux supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer de l'état des planchers, de même que quelques modifications mineures engendrant parfois des plus-values. Les réunions de chantier ont lieu chaque mardi après-midi en présence de Joël ALPY qui représente la Commune.
- Mission CSPS : Dans le cadre de la rénovation du bâtiment et du suivi des travaux en matière de sécurité, un cabinet chargé de cette mission doit être désigné par le conseil municipal. Deux devis ont été obtenus :
 - PSB : 1 640,00 € HT
 - SOCOTEC : 2 337,30 € HTLe conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise PSB.
- Agrément PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) : Le projet de création de 2 logements BBC dans l'ancienne vise à proposer des logements à basse consommation énergétique et à loyer modéré. Aussi, le conseil municipal

approuve à l'unanimité la demande l'agrément PLUS auprès du conseil départemental dans le cadre de la délégation des aides à la pierre sur crédits d'État et sollicite le Département pour l'attribution d'une subvention de 12 000 € au titre de sa politique d'aide en faveur de l'habitat.

- Financement Caisse des dépôts : Pour financer la création des 2 logements BBC dans l'ancienne gare, le conseil municipal approuve le prêt locatif à usage social proposé par la Caisse des dépôts, pour un montant de 286 000 € sur 30 ans, indexé sur le taux du Livret A + 0,6 %.

Salle des sports

- Point sur les travaux : Les travaux se poursuivent. Les entraînements de basket ont pu reprendre mi-octobre. Le bardage extérieur sera bientôt terminé, de même que le boulodrome. Dans l'extension Est, les cloisons intérieures des vestiaires sont en train d'être montées. Le chauffage devrait pouvoir être mise en service pour tempérer les locaux début décembre. La livraison du bâtiment est prévue le 12 mars 2018, ce qui nécessite la vigilance de la maîtrise d'ouvrage pour assurer un travail de qualité des entreprises dans les délais impartis.
- Utilisation future : Outre la pétanque, le basket, le judo, le futsal, diverses demandes parviennent à la Commune pour l'utilisation ultérieure de la salle des sports et devront être étudiées : karaté, hand, badminton... Par ailleurs, une demande pour l'organisation d'une compétition sportive canine fin juin 2018 a été transmise, ce qui devrait être possible.

Salle des fêtes

- Installation de garde-corps métalliques : Suite aux travaux d'accessibilité de la salle des fêtes, un devis a été demandé à l'entreprise GRILLET d'un montant de 3 150,00 € HT concernant l'installation de garde-corps métalliques au niveau des rampes et d'une main courante pour l'escalier d'accès. Le conseil municipal approuve ces travaux.
- Demande d'utilisation de la salle : Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de location annuelle de la salle des fêtes par l'association Lilou Yoga qui devrait proposer une séance hebdomadaire de yoga pour enfants et parents. Le tarif de la location sera de 150 €/an (facturation au prorata en 2017 en cas de démarrage de l'activité en janvier).

Demande d'acquisition de la parcelle AB 64

M. le Maire fait part d'une demande d'achat de la parcelle AB 64 d'une surface de 133 m² du gérant du garage TLB Automobiles. Après délibération, le conseil municipal décide de vendre ce terrain au prix de 25 €/m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Il sera stipulé que, en cas de décaissement du terrain, un mur de soutènement devra être réalisé à la charge de l'acquéreur pour maintenir de terrain voisin qui bénéficie d'un emplacement réservé pour la réalisation ultérieure de places communales de stationnement.

2. Urbanisme et voirie

Programme de réfection de voiries 2018-2020 : choix d'un maître d'œuvre

La Commune souhaite engager un programme de réfection de voiries et de trottoirs sur la période 2018-2020. Pour mener à bien cette mission, il est proposé de passer un marché avec un maître d'œuvre. Cinq offres ont été reçues suite à la consultation lancée :

Nom du candidat	PRIX			DÉLAIS		RÉF.	TOTAL /100
	Taux	Montant HT du BC fictif	Note /60	Délais hors DET	Note /30	Note /10	
1 - PMM	7,00 %	16 800,00 €	32	10 sem.	27	10	69
2 - Cabinet André	4,10 %	9 840,00 €	55	7 sem.	30	10	95
3 - BEJ	3,80 %	9 120,00 €	60	13 sem.	25	10	95
4 - VERDI	4,36 %	10 546,00 €	51	8 sem.	29	10	90
5 - JdBE	4,70 %	11 280,00 €	48	10 sem.	27	10	85

Après délibération, le conseil municipal retient l'entreprise BEJ, qui obtient la meilleure note globale, en bénéficiant de la meilleure note sur le critère prix.

Aménagement d'un nouveau quartier

L'appel d'offres pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre est en cours. Les plis devront être rendu le 20 novembre 2017. Trois candidats seront sélectionnés et invités à un entretien le 11 décembre 2017. Le choix du titulaire devrait être fait lors de la séance de janvier 2018.

Par ailleurs, M. le Maire informe le conseil municipal que, par arrêté municipal n°AM_2017_54 du 6 novembre 2017, il a exercé le droit de préemption de la Commune sur la parcelle ZI 267 au prix de 255 000 € pour la première partie d'aménagement du nouveau quartier. En effet, le locataire de ladite parcelle avait exercé son droit de préemption agricole suite aux démarches engagées par la Commune pour l'acquisition initiale de la parcelle.

Travaux divers

- **Mise à niveau de tampons** : deux entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir un devis pour la mise à niveau de plusieurs tampons d'assainissement dans la rue de Champagnole afin qu'ils soient moins hauts et n'endommagent pas les engins de déneigement. Seule l'entreprise SJE a répondu, pour un montant de 2 750 € HT. Le conseil municipal donne une suite favorable à ce devis.
- **Goudronnage d'une portion de trottoir** : l'entreprise Guillemain a fait part de son intention de goudronner sa cour privative et a sollicité la Commune pour l'opportunité de goudronner également la portion de trottoir communal devant. Le conseil municipal approuve ces travaux suivant le devis de l'entreprise SJE pour 1 622,88 € HT.

3. Administration générale

Maison de services au public (MSAP) : demande de reconnaissance

Suite à l'accord du conseil municipal pour la mise en place d'une Maison de services au public, M. le maire a contacté les divers organismes qui ont répondu favorablement : La Poste, CAF du Jura, CPAM du Jura, CARSAT Bourgogne Franche-Comté, MSA Franche-Comté, Pôle emploi Lons-Champagnole, Conseil départemental du Jura, Mission locale Sud Jura et ALCG. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions nécessaires avec les opérateurs.

Le conseil municipal charge M. le Maire de solliciter M. le Préfet du Jura pour procéder à la reconnaissance de la MSAP afin que celle-ci puisse être mise en place dans les locaux de l'agence postale communale, qui ouvrirait ainsi également une partie des après-midis en étant un guichet d'orientation pour les démarches des habitants du Plateau de Nozeroy auprès des services publics partenaires (informations, rendez-vous, accès et aide informatique pour la constitution de dossiers...).

Régime indemnitaire des régisseurs

Les régisseurs sont des agents responsables des 2 régies de recettes communales permettant d'encaisser les locations de salles et divers produits. Il est nécessaire de fixer leur indemnité annuelle, en suivant les montants maximum fixé dans l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances. Compte tenu du montant moyen mensuel des régies communales, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, une indemnité de 110 €/an.

4. Intercommunalité

Modification des statuts de la communauté de communes

Par courrier du 11 octobre 2017, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura propose à chaque conseil municipal de délibérer sur le transfert des compétences suivantes :

- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale : afin de maîtriser l'urbanisation sur le territoire ;
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- Aménagement numérique : compétences facultatives permettant le déploiement du réseau à très haut débit conduit par le Département. ;
- Compétence GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations, obligatoire au 1^{er} janvier 2018).

Après un premier débat sur l'opportunité de ces transferts de compétences, en particulier celle relative au plan local d'urbanisme, le conseil municipal souhaite disposer d'un délai supplémentaire de réflexion. Un vote aura lieu lors de la séance de décembre.

Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La fusion des communautés de communes du Plateau de Nozeroy et Champagnole Porte du Haut-Jura pour former au 1^{er} janvier 2017 la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura s'est traduite par des transferts de compétences des communes à l'intercommunalité, et inversement. Il en est de même concernant les recettes et les dépenses. Aussi, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui compte des représentants de toutes les communes, s'est réunie pour évaluer ces transferts de compétences, de charges et de recettes. L'objectif est d'aboutir à une répartition neutre.

M. le Maire présente au conseil municipal de rendu des travaux de la CLECT pour la commune de Mignovillard. Le détail des données chiffrées est consultable au secrétariat de mairie. Le bilan fait état d'une attribution de compensation à hauteur de 275 € que la communauté de communes devra reverser chaque année à la Commune.

Le conseil municipal souhaite disposer d'un mois pour étudier ces données avant de rendre un avis lors de la séance de décembre.

Demande de reversement de la taxe d'aménagement sur les zones économiques

A ce jour, la commune perçoit la taxe d'aménagement de droit commun, fixée à 1 % pour les opérations d'aménagement de construction et de modification et création de surface nécessitant une autorisation d'urbanisme.

La communauté de communes souhaite que les communes disposant de zones économiques fixent le taux de taxe d'aménagement sur le périmètre de celles-ci à 3,5 % et qu'elles reversent à la CCCNJ la part communale de cette taxe afin de financer les travaux dans les zones économiques. Mignovillard est concernée par 2 zones : la scierie Chauvin (Les Herses) et la zone artisanale (du terrain Jeannin situé rue de Nozeroy jusqu'à la rue des Artisans).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne une suite défavorable à cette demande. En effet, il considère que le secteur de la scierie Chauvin appartient en totalité à l'entreprise ce qui ne conduira pas la communauté de communes à réaliser des dépenses sur cette zone. De même, la zone artisanale (rue des Artisans) a été aménagée par la Commune et les derniers aménagements (voirie) ont été effectués par l'ancienne communauté de communes avec rétrocession de la voirie à la Commune : la CCCNJ ne réalisera donc pas non plus de travaux d'aménagement ou d'entretien.

5. Environnement, cadre de vie et tourisme : commission du 16 octobre 2017

L'adjointe au maire délégué, en charge du cadre de vie, indique d'un bilan du fleurissement a été réalisé en prévision de l'année prochaine. De même, il a été décidé

de réaliser quelques travaux cet automne, tant pour des plantations que pour la suppression d'une partie de la haie de charmilles des HLM afin d'améliorer la visibilité et la sécurité au carrefour entre les rues de Nozeroy et des Gentianes.

Pour 2018, il est envisagé la réfection du monument aux morts d'Essavilly afin de le mettre davantage en valeur et de permettre un entretien plus aisé.

6. Finances : programme d'investissements pour 2018

Le conseil municipal débute sa réflexion quant aux projets d'investissements à prévoir pour l'année 2018. Pour cela, un bilan est présenté en séance des investissements réalisés, en cours ou non débutés en fonction de ce qui était prévu en 2017.

La réflexion se poursuivra lors de la séance de décembre afin de déposer les éventuels dossiers de demande de subvention DETR auprès de la Préfecture pour début janvier.

7. Divers

ASA Mignobief

Le conseiller municipal représentant la Commune à l'ASA rend compte de la réunion du 19 octobre dernier au cours de laquelle ont été évoqués des travaux d'aménagement dans le secteur des Prés Neufs (Bief-du-Fourg), la création de dessertes dans le massif des Cheneillons et divers points liés à la gestion de l'ASA.

Cérémonie du 11 novembre

Elle est organisée à 10h30 au monument aux morts de Froidefontaine, suivi d'un verre de l'amitié dans la salle de réunion de la coopérative de Froidefontaine-Essavilly.

Bulletin municipal

Les articles du bulletin municipal sont attendus pour le 15 novembre.

La séance est levée à 23h. Prochaine séance : lundi 4 décembre à 20h.



Le Maire,

Florent SERRETTE